Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 2026-07-06
ID : 022-212201248-20260709-2026_07_06-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le trente juin deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Cécile GAINON , Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Louise PALMER
Etaient absents : Steven FLAMEN, Armel BELLIOT, Jérémia BERDJA
Pouvoirs : Néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération 2026-07-06 – SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame la Maire indique que dans le cadre du vote du budget primitif 2026, des crédits ont été prévus afin de soutenir des associations dans leur fonctionnement.

Elle expose qu'habituellement, concernant les amicales laïques, un montant de 25€/enfant sert de base de calcul pour le montant de la subvention attribuée. Elle ajoute que pour les clubs sportifs, un montant de 15€/enfant sert de base de calcul pour le montant de la subvention attribuée. Madame le Maire propose de continuer avec ce système et propose la répartition suivante des crédits budgétaires (1 700 € au compte 65748-subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé)

Associations de Lescouët-Gouarec	Pour mémoire montant attribués en 2025-1 675€	Proposition 2026 1 220 €
Comité des fêtes	80,00 €	80,00 €
La Lescouëtaise	80,00 €	80,00 €
LUPI – Les loups de Coat Fur	80,00 €	80,00 €
Société de chasse	80,00 €	80,00 €
Café des familles	80,00 €	80,00 €
Mignoned Karvez	80,00 €	80,00 €
Autres association		**2026**
Amicale laïque de Silfiac	150,00 €	150,00 €
Amicale laïque de Mellionnec	150,00 €	50,00 €
Foyer laïque de l'école de Locmalo (2 enfants)	00,00 €	50,00 €
Croix Rouge – Antenne de Rostrenen	30,00 €	30,00 €
Secours Catholique	30,00 €	30,00 €
Secours Populaire	30,00 €	30,00 €
Les Restos du Coeur	40,00 €	40,00 €
ADMR 22	30,00 €	30,00 €
Protection Civile	30,00 €	30,00 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 2026-07-06
ID : 022-212201248-20260709-2026_07_06-DE

La Plélaufienne	30,00 €	30,00 €
Solidarité Paysans 22	30,00 €	30,00 €
Radio Kreiz Breizh	30,00 €	30,00 €
Rostrenen Football Club (1 enfant)	30,00 €	15,00 €
Hemera	30,00 €	30,00 €
Bad Club Rostrenen (1 enfant)	15,00 €	15,00 €
Ciné Breizh	30,00 €	30,00 €
Eaux et Rivières	30,00 €	30,00 €
CIDFF	30,00 €	30,00 €
The Interesting car club	30,00 €	30,00 €
Pompiers humanitaires	30,00 €	30,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 comme défini dans le tableau ci-dessus.
DECIDE QUE concernant les amicales laïques, le montant attribué pourra être ajusté en fonction du nombre d'enfants concernés.

Le Maire,

Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/07/2026
De la publication le 10/07/2026